

17 mai 2024 -20:13

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

Plan d'approche en vue de l'établissement d'un plan transversal d'adoption du cloud pour l'administration fédérale

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un plan d'approche en vue de l'établissement d'un plan transversal d'adoption du cloud auprès de l'administration fédérale pour d'une mise en œuvre cohérente et sécurisée d'une politique cloud au sein des différentes institutions fédérales.

Sur la base des recommandations en vue d'une concrétisation cohérente et sécurisée d'une politique cloud public et/ou souverain au sein des institutions fédérales de la Federal taskforce public cloud (cf décision du Conseil des Ministres du 1er décembre 2023), le Conseil des Ministres prend connaissance des recommandations et approuve les quatre axes stratégiques pour élaborer le plan d'adoption Cloud de l'Administration fédérale :

1. la mise en place d'une politique pour le suivi et la coordination de l'implémentation du cloud
2. le développement des compétences cloud au sein de l'administration fédérale
3. l'élaboration d'un référentiel commun de catégorisation de l'information (données, services et produits)
4. l'évaluation de la maturité cloud de chaque entité fédérale et l'établissement d'un plan transversal d'adoption du cloud au sein de l'administration fédérale

En suivant ce plan d'approche en quatre axes, les institutions fédérales seront mieux préparées à relever les défis de la transformation numérique et à tirer parti des opportunités offertes par le cloud.

Le Conseil des ministres a demandé au Ministre en charge de la Digitalisation de présenter un plan transversal d'adoption du cloud au sein de l'administration fédérale (y inclus les aspects financiers) pour le 30 septembre 2025.

Si la mise en œuvre concrète de la politique cloud reste de la responsabilité de chaque SPF/institution fédérale, tout écart par rapport aux lignes directrices devra être justifié selon le principe « comply or explain ».

Enfin, afin de définir une stratégie à long terme relative à l'usage des datacenters fédéraux dans la Région de Bruxelles-Capitale, le Conseil des ministres a chargé la Régie des bâtiments de coordonner, conjointement avec le SPF BOSA et sur la base d'un questionnaire standardisé, de dresser un nouvel inventaire des besoins en datacenters pour le 1er décembre 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be